

ENTREPRISES
ASSOCIATIONS,
INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE

TARIFS

au 1^{er} janvier 2020

Conditions et tarifs appliqués
aux opérations bancaires



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

ENTREPRISES
ASSOCIATIONS,
INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE

TARIFS

Depuis de nombreuses années, Société Générale accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2020.

Retrouvez nos tarifs sur les sites **entreprises.societegenerale.fr** et **associations.societegenerale.fr**
Vous pouvez également en faire la demande auprès de **votre Chargé d'affaires** qui est votre interlocuteur privilégié.

VOS SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, **en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.**

À ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque électronique.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à Internet ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre Chargé d'affaires un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

Parlez-en à votre Chargé d'affaires.

PRÉAMBULE

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique, la brochure intitulée « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique au 1^{er} mars 2019 » à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux Conditions Générales de la convention de compte vous concernant.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

| **TVA** Commissions assujetties à la TVA.

| **DATES DE VALEUR**
p.53 Dates de valeur en fin de brochure.

| **NOUVEAU** Nouveau service ou produit.

min. Minimum

max. Maximum

Les mots marqués d'une étoile * sont expliqués dans le « Lexique » en fin de brochure.

SOMMAIRE

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN 8

| | |
|---|----|
| Votre tenue de compte | 8 |
| Vos recherches | 9 |
| Vos autres opérations | 9 |
| Associations – Vos opérations spécifiques | 10 |

VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT 11

| | |
|---|----|
| Vos services de banque électronique en France | 11 |
| Vos services de banque électronique à l'international | 14 |
| Vos autres services de Cash Management | 15 |

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL 17

| | |
|--|----|
| Virement reçu | 17 |
| Prélèvement SEPA* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) | 17 |
| Carte | 18 |
| Chèque | 22 |
| Effet de commerce | 23 |
| Espèces | 23 |

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL 24

| | |
|--|----|
| Virement émis | 24 |
| Prélèvement SEPA* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) | 26 |
| Cartes affaires Environnement | 26 |
| Cartes Business | 27 |
| Services liés à vos cartes | 29 |
| Carte logée | 29 |
| Chèque | 30 |
| Effet de commerce | 31 |
| Espèces | 32 |

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL **33**

| | |
|--|----|
| Votre développement à l'international | 33 |
| Import | 34 |
| Export | 35 |
| Garantie Internationale Lettre de Crédit Stand By (SBLC) | 37 |
| Opérations de change | 39 |
| Services par Internet | 39 |

VOS FINANCEMENTS **40**

| | |
|------------------------------|----|
| Vos crédits d'exploitation | 40 |
| Vos garanties bancaires | 41 |
| Vos crédits d'investissement | 41 |
| Divers | 41 |

VOS PLACEMENTS **42**

| | |
|------------------------------------|----|
| Dépôts, OPC et Gestion sous mandat | 42 |
| Opérations sur valeurs mobilières | 45 |
| Conservation et gestion | 49 |
| Les services spécifiques | 49 |
| Rétrocessions | 51 |

VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS **52**

LES DATES DE VALEUR **53**

| | |
|--|----|
| Vos règlements en Europe et à l'international | 53 |
| Vos encaissements en Europe et à l'international | 54 |

RÉSOUTRE UN LITIGE **56**

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE **60**

LEXIQUE **62**

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES **64**

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN

Euros

VOTRE TENUE DE COMPTE

Ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client

Cette commission annuelle est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre...).

■ POUR LES ENTREPRISES

- Votre chiffre d'affaires

- Inférieur à 4,5 millions d'euros
- De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros
- Supérieur à 15 millions d'euros

min. 325,00
min. 625,00
min. 1 240,00

■ POUR LES ASSOCIATIONS

min. 145,00

Commissions de tenue de compte

Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté.

■ FRAIS FIXE

- Compte en euros
- Compte en devises

min. 29,00
min. 36,00
(ou contre-valeur)

■ COMMISSION DE MOUVEMENT*

- Minimum par mois

de 0,60 ‰
à 2,00 ‰
8,00

■ FOURNITURE DES RELEVÉS D'INTÉRÊTS

- Papier
- Électronique (internet ou télétransmission)⁽¹⁾

20,00
par échelle
4,00
par échelle

■ FRAIS DE TENUE DE COMPTE INACTIF*⁽²⁾

(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)

- Frais par compte par an⁽³⁾

max. 30,00

Services Bancaires de Base (SBB)

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du Code monétaire et financier.

Gratuit

* Voir Lexique p. 62.

(1) Abonnement télétransmission en sus. (2) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation. (3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

| | | Euros |
|---|-----|-----------------------|
| Relevés de compte papier | | |
| Ces frais sont perçus mensuellement. | | |
| ■ MENSUELS | | Gratuit |
| ■ QUINZAINES | | 6,00 |
| ■ HEBDOMADAIRES | | 8,00 |
| ■ JOURNALIERS | | 36,00 |
| Courrier guichet | | |
| Ces frais mensuels sont perçus par compte. | | |
| ■ COURRIER CONSERVÉ AU GUICHET À LA DEMANDE DU CLIENT | | 14,00 |
| VOS RECHERCHES | | |
| Demande de renseignements spéciaux | | |
| Ces frais, déterminés selon l'importance de la demande, s'appliquent aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte. | | |
| ■ DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS | TVA | min. 190,00 |
| Recherche d'un document | | |
| ■ RELEVÉ DE COMPTE MENSUEL | TVA | 18,00 par relevé |
| ■ AUTRE DOCUMENT (à l'unité) | TVA | |
| - Moins d'un an | | 18,00 |
| - Plus d'un an | | 35,00 |
| ■ SUPPLÉMENT PAR COPIE | TVA | 0,70 |
| VOS AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Compartment de coffre-fort | | |
| Cette cotisation annuelle est applicable au locataire titulaire d'un compte. | | TVA |
| ■ COMPARTIMENT DE COFFRE JUSQU'À 30 DM ³ ET POUR UNE VALEUR DU CONTENU GARANTIE À HAUTEUR DE 30 500 EUR | | 104,16 |
| ■ AUTRES VOLUMES ET/OU GARANTIES | | Nous consulter |

| | Euros |
|--|---|
| <p>Saisie reçue</p> <p>■ FRAIS PAR SAISIE ATTRIBUTION OU SAISIE CONSERVATOIRE</p> | 122,00 |
| <p>■ FRAIS PAR SAISIE ADMINISTRATIVE À TIERS DÉTENTEUR</p> <p>Depuis le 01/01/2019, la saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition ou la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, ainsi que les saisies de créances simplifiées et les saisies douanières.</p> | 8,33 % du montant dû (plafond 83,33) |
| <p>Commissions d'intervention</p> <p>■ PAR OPÉRATION ET DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRÉSORERIE COURANTE (plafond journalier: 6 opérations)</p> | min. 11,00 |
| <p>■ POUR TOUTE AUTRE OPÉRATION</p> | min. 16,00 |
| <p>Renseignements commerciaux France</p> <p>■ CYCLÉA INFOS</p> <p>Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage. Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants: ciblage, assurance à la carte...</p> | Nous consulter |
| ASSOCIATIONS - VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES | |
| <p>Quiétis Associations⁽¹⁾</p> <p>Produit d'assurances des papiers et moyens de paiement de l'association et service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.</p> <p>■ PAR COMPTE BANCAIRE (cotisation mensuelle)</p> | 3,60 |
| <p>JAZZ Associations⁽²⁾</p> <p>■ COTISATION MENSUELLE TVA⁽³⁾</p> <p>Sont inclus dans JAZZ Associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abonnement à Progéliance Net (hors options), - l'assurance Quiétis Associations, - les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale, - les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de mandat de prélèvements), - Les frais d'émission de trois chèques de banque par an. | 10,20 |

(1) Dans les limites des dispositions contractuelles. Quiétis Association est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur et de Juridica, entreprises régies par le *Code des assurances*, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). **(2)** Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents). **(3)** Partiellement soumis à TVA.

VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Euros

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE

Les frais relatifs à chaque abonnement sont perçus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné. Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques « Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international » pages 17 à 32 et « Vos autres opérations à l'international » pages 33 à 39).

Sogecash Net (entreprises.societegenerale.fr) | TVA

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :

- d'une offre Sogecash Net Évolution,
- de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

■ SOGECASH NET ÉVOLUTION (INCLUANT 3 COMPTES À VUE)

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA (uniquement pour la France pour le moment), saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chèquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum).

29,90

■ SERVICES UNITAIRES

- **Paiements** (pour chacun des 6 services)
Saisie d'ordres de virements SEPA ordinaires⁽¹⁾, de virements SEPA instantanés*⁽¹⁾, de virement SEPA permanent (uniquement sur la France pour le moment), de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer d'effets de commerce.

8,00

- **Encaissements** (pour chacun des 2 services)

Saisie de remise d'effets de commerce, saisie de prélèvements SEPA*.

8,00

- **Relevés**

- Relevé de compte, par compte⁽¹⁾

14,00

- Comptes au format PDF (Relevé de Comptes Électronique)

Gratuit

- Facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF

Gratuit

- Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement Carte (RMFEC) au format PDF

Gratuit

* Voir Lexique p. 62.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc; Google Play est un service de Google Inc.).

| | Euros |
|--|---------|
| • Récapitulatif annuel des frais d'encaissement Carte (RAFEC) au format PDF | Gratuit |
| • Relevé « Carte Business » au format PDF | Gratuit |
| • Intérêts (Relevé d'Intérêts Électronique) (par échelle) | 4,00 |
| • Opérations du jour (intraday), par compte ⁽¹⁾ | 14,00 |
| • Relevé de chèques: | |
| – par service, | 8,00 |
| – par image visualisée (chèque, bordereau de remise). | 0,50 |
| • Relevé des factures cartes bancaires à payer ⁽¹⁾ , relevé d'effets de commerce à payer ⁽¹⁾ , recherche d'opérations ⁽¹⁾ | 4,00 |
| - Trésorerie | |
| • Fusion de compte | 8,00 |
| • Comptes titres, par compte | 4,00 |
| - Monétique | |
| • Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par contrat monétique | 14,00 |
| - Téléchargement | |
| • Relevés de comptes format tableur | 8,00 |
| • Relevés de comptes format CFONB 120 | |
| – abonnement | 30,00 |
| – par enregistrement | 0,09 |
| • Remises de fichiers de virements SEPA au format ISO 20022 | |
| – abonnement | 14,00 |
| – par séquence* | 2,00 |
| • Remises de fichiers de virements internationaux au format CFONB 320 ou au format ISO 20022 | |
| – abonnement (par format) | 14,00 |
| – par séquence* | 2,00 |
| • Remises de fichiers de virements de trésorerie européens au format ISO 20022 | |
| – abonnement | 14,00 |
| – par séquence* | 2,00 |
| • Remises de fichiers d'effets de commerce au format CFONB 160 | |
| – abonnement | 14,00 |
| • Remises de fichiers de prélèvements SEPA* | |
| – abonnement | 14,00 |
| – par séquence* | 2,00 |
| - Suivi autres canaux⁽¹⁾ et ordre d'exécution disjoint⁽¹⁾ | |
| • suivi autres canaux ⁽¹⁾ | 8,00 |
| • ordre d'exécution disjoint ⁽¹⁾ | Inclus |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) compatibilité Mac OS X 10.9 minimum, Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

| | Euros |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Alertes⁽¹⁾⁽²⁾ (pour chacun des 10 services) <ul style="list-style-type: none"> • Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis • Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA*, prélèvement SEPA* reçu, impayé sur remise d'effets de commerce, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA (ordinaire et instantané) reçu, virement international reçu • Opérations à signer : paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis. - Bourse (incluant la consultation des comptes titres) - Solution de sécurité « Secure Access⁽¹⁾ » obligatoire pour toute souscription de contrat Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum - Double signature⁽¹⁾ | <p>4,00</p> <p>8,00</p> <p>8,00</p> <p>8,00</p> <p>4,00</p> <p>4,00</p> |
| <h2 style="margin: 0;">Autres services de banque électronique</h2> | |
| <p>■ SOGESTEL (PROTOCOLE EBICS T) OU SOGESTEL TS (PROTOCOLE EBICS TS) TVA</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Option remises Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA ordinaires, prélèvements SEPA*, effets de commerce...). • Sogestel • Sogestel TS | <p>58,50</p> <p>53,50</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - Option relevés Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA impayés...). • Relevés de comptes • Relevés intraday • Autres relevés (par relevé) • Consommation <ul style="list-style-type: none"> - Par enregistrement (format CFONB) - Par séquence ou opération (format XML) <ul style="list-style-type: none"> - Relevés de compte et intraday - Autres relevés - Par kilo octet (format SWIFT) • Relevé de compte électronique (format PDF) | <p>63,50</p> <p>35,00</p> <p>30,00</p> <p>0,09</p> <p>0,28</p> <p>0,09</p> <p>2,75</p> <p>Gratuit</p> |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) compatibilité Mac OS X 10.9 minimum, Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.). (2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, email ou notification Appli.

| | Euros |
|--|---|
| <p>■ RELEVÉS PAR MAIL TVA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abonnement par relevé <ul style="list-style-type: none"> - Consommation - Par pièce jointe (e-mail) - Par pièce jointe pour le Relevé d'intérêt électronique (e-mail) | <p>30,00</p> <p>0,41</p> <p>4,00</p> |
| <p>■ PROGÉLIANCE NET⁽¹⁾ TVA</p> <p>Ensemble de services disponibles sur Internet, smartphones et tablettes réservé aux associations et permettant la consultation des comptes et la transmission d'opérations bancaires et d'ordres de Bourse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abonnement de base - Options | <p>22,00</p> <p>Nous consulter</p> |

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL

| | |
|--|------------------------------|
| <p>Global Cash TVA</p> <p>■ GLOBAL CASH</p> <p>Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques⁽²⁾, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting et de validation d'ordres (saisis, téléchargés dans Global Cash ou télétransmis) sont disponibles sur smartphones et tablettes via l'appli Global Cash Mobile.</p> | <p>Nous consulter</p> |
| <p>Autres services de banque électronique à l'international TVA</p> <p>■ SOGECASH INTERNATIONAL REPORTING</p> <p>Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques⁽²⁾, en protocole EBICS.</p> | <p>Nous consulter</p> |
| <p>■ SOGECASH 101</p> <p>Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques⁽²⁾.</p> | <p>Nous consulter</p> |

(1) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents). (2) Pour les services de reporting: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements: sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale.

| | Euros |
|---|----------------|
| <p>■ SOGECASH INTERNATIONAL ACCOUNT MANAGEMENT</p> <p>Service de gestion délocalisée de compte qui consiste à recevoir des ordres de paiement, en provenance d'une banque tierce⁽¹⁾ au débit de comptes tenus en France par Société Générale et/ou à envoyer les relevés de comptes vers cette banque, qui se charge de les mettre à disposition d'une entreprise cliente.</p> | Nous consulter |
| <p>■ SERVICES DE TÉLÉTRANSMISSION DE FICHIERS DE LA GAMME SOGECASH INTERNATIONAL</p> <p>Services, multibanques⁽¹⁾ et multipays, offrant la télétransmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sogecash SWIFTNet - Sogecash international SFTP - Sogecash International EBICS | Nous consulter |
| VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT | |
| <p>Certificats électroniques TVA</p> <p>■ CERTIFICAT SWIFT 3SKEY</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par Token USB⁽²⁾ NG Pro | 90,00 |
| <p>■ SOLUTION DE SÉCURITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solution de sécurité « Secure Access International »⁽²⁾ par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum | 3,00 |
| <p>Suivi des virements internationaux</p> <p>■ SUIVI DES VIREMENTS INTERNATIONAUX</p> <p>Solution de suivi des virements internationaux émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP | 63,50 |
| <p>Sogecash Fournisseurs</p> <p>■ SOGECASH FOURNISSEURS</p> <p>Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA⁽³⁾) et à l'international.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessite un abonnement à Global Cash, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP - Par opération | Nous consulter |

(1) Pour les services de reporting : sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT. Pour les services de paiements : sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale. (2) Token USB : support permettant d'accueillir des certificats électroniques. (3) Zone SEPA, voir définition en page 64.

| | Euros |
|--|-----------------------|
| <p>Centralisation des recettes ou de trésorerie</p> <p>■ SOGECASH TSE (Transfert de Soldes ou d'Écritures) Service de transfert automatique, en fin de journée, sur un compte centralisateur, de soldes ou d'écritures enregistrés sur des comptes ouverts dans le réseau France de Société Générale, appartenant à la même entité juridique. Choix possible de la périodicité – service disponible pour les comptes en euros ou en devises.</p> | Nous consulter |
| <p>■ SOGECASH POOLING Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.</p> | Nous consulter |
| <p>■ SOGECASH INTERNATIONAL POOLING Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France et dans des implantations internationales du groupe Société Générale. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.</p> | Nous consulter |
| <p>■ SOGECASH INTRADAY SWEEPING Service de centralisation automatique⁽¹⁾, en cours de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts dans toute banque⁽²⁾ en France ou à l'international. Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.</p> | Nous consulter |
| <p>Service via SEPAmail⁽³⁾</p> <p>■ VÉRIFICATION VIA SEPAMAIL⁽³⁾ Service permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA*.</p> | Nous consulter |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Compte centralisateur ouvert chez Société Générale. **(2)** Sous réserve des capacités techniques de la banque concernée. **(3)** SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

| | | Euros |
|---|---|-----------------------|
| VIREMENT REÇU | | |
| Virement SEPA⁽¹⁾ | DATES DE VALEUR p.53 | |
| Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA ⁽²⁾ | | |
| ■ PAR VIREMENT SEPA ORDINAIRE | | Gratuit |
| ■ PAR VIREMENT SEPA INSTANTANÉ^{*(3)} | | Gratuit |
| Virement de trésorerie* européen⁽²⁾ | | |
| ■ PAR VIREMENT DE TRÉSORERIE* EUROPÉEN | | Nous consulter |
| Virement international | | |
| Virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA ⁽²⁾ ou virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission | | |
| ■ PAR VIREMENT INTERNATIONAL | Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change » | 19,00 |
| ■ PAR VIREMENT DE TRÉSORERIE* INTERNATIONAL | | Nous consulter |
| Commissions spécifiques (virements tiers) | | |
| ■ IBAN* OU COORDONNÉES BANCAIRES DU BÉNÉFICIAIRE ABSENTS OU INCORRECTS | | 18,00 |
| ■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER | | 5,00 |
| ■ PERSONNALISATION OU TOUTE DEMANDE PARTICULIÈRE (recherche, avis de sort, copies...) | | 18,00 |
| ■ VIREMENT NON DOMICILIÉ* | | 30,00 |
| ■ BÉNÉFICIAIRE NON DOMICILIÉ CHEZ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | | 27,00 |
| PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA) | | |
| Remise de prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA) et SEPA B2B* | | |
| ■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION | | pages 11 à 16 |
| – Abonnement aux services | | 0,46 |
| – Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) | | 0,65 |
| – Par prélèvement SEPA B2B | | 0,65 |

* Voir Lexique p. 62.

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du virement international indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de Société Générale.

(2) Zone SEPA, voir définition en page 64.

(3) Sous réserve de la disponibilité du service.

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

| | Euros |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ PAPIER CONVERTI EN MAGNÉTIQUE (listage informatique) <ul style="list-style-type: none"> - Par séquence* - Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B | <p>13,00</p> <p>5,00</p> |
| ■ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA) | 36,00 |
| ■ IMPAYÉ PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA), PRÉLÈVEMENT SEPA B2B | 17,50 |
| ■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER (prise en charge ou avis d'impayé) | 5,00 |
| SEPA Solution intégrale | |
| ■ SERVICE DE GESTION DE MANDATS DE PRÉLÈVEMENT SEPA ET DE PRÉLÈVEMENT SEPA B2B | Nous consulter |
| Service de représentation automatique des impayés | |
| ■ ABONNEMENT MENSUEL AU SERVICE | 20,00 |
| ■ PAR PRÉLÈVEMENT SEPA* (DONT TIP SEPA) OU SEPA B2B* | 0,65 |
| CARTE | |
| Encaissement en face-à-face | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ CONTRAT D'ENCAISSEMENT DE FLUX DE PROXIMITÉ <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du contrat - Commissions monétiques (par transaction) | Gratuit Étude personnalisée |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ PROGÉCARTE SANS CONTACT TVA <p>Offre de location de Terminal de Paiement Électronique (TPE) avec services associés⁽¹⁾</p> | Nous consulter |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ SOLUTION D'ENCAISSEMENT MOBILE <p>Terminal d'Encaissement Mobile associé à une application d'encaissement installée sur un Smartphone ou une tablette compatible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat d'un Terminal d'Encaissement Mobile⁽²⁾ TVA - Abonnement mensuel (par Terminal) TVA - Commissions monétiques | <p>95,00</p> <p>9,90</p> <p>Étude personnalisée</p> |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Contrat conclu avec un constructeur/distributeur de Terminaux de Paiement Électronique (TPE) et d'encaissement mobile, partenaire de Société Générale (Verifone, Ingenico ou Worldline).

(2) Contrat conclu en agence auprès d'un fournisseur de Terminaux d'encaissement partenaire de Société Générale.

Euros

Encaissement sur Internet

■ SOGENACTIF

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

| | | |
|--|-----|---------------------|
| - Frais de raccordement à l'ouverture | TVA | 300,00 |
| - Abonnement mensuel | TVA | 31,00 |
| - Commissions monétiques | | Étude personnalisée |
| - Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique⁽¹⁾) | | Gratuit |
| - Option encaissement via prélèvement SEPA* | | |
| • Forfait mise en place de l'option | TVA | 400,00 |
| • Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) | TVA | 0,30 |
| • Coût par mandat archivé avec signature | TVA | 0,90 |
| • Coût par prélèvement SEPA | | 0,20 |
| - Option acceptation des chèques vacances ANCV | | |
| • Par transaction | TVA | 0,50 |
| - Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association) | | Gratuit |
| - Option Gonogo+ (service comprenant 72 outils sécuritaires à paramétrer selon l'activité de l'entreprise ou de l'association) | | Nous consulter |
| - Option outil de scoring (service permettant d'évaluer à l'aide d'un score – vert, orange ou rouge – le risque d'une transaction) | | |
| • Par transaction | TVA | 0,10 |
| - Option Tableaux de bord (service permettant d'obtenir des statistiques détaillées et des graphiques sur l'activité de l'entreprise ou de l'association) | | |
| • Abonnement mensuel | TVA | 25,00 |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogenactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

| | | Euros |
|---|-----|---------------------|
| ■ SOGECOMMERCE | | |
| Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque. | | |
| - Frais de raccordement à l'ouverture | TVA | 300,00 |
| - Abonnement mensuel | TVA | 32,00 |
| - Commissions monétiques | | Étude personnalisée |
| - Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique ⁽¹⁾) | | Gratuit |
| - Option encaissement via prélèvement SEPA* | | |
| • Forfait mise en place de l'option | TVA | 400,00 |
| • Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) | TVA | Nous consulter |
| • Coût par mandat archivé avec signature | TVA | 0,90 |
| • Coût par prélèvement SEPA | | 0,20 |
| - Option acceptation des chèques vacances ANCV | | |
| • Par transaction | TVA | 0,50 |
| - Option gestion des risques sur-mesure (création et mise en place de règles sécuritaires personnalisées en fonction de l'activité de l'entreprise ou de l'association. Plus de 80 critères disponibles et paramétrables) | | Nous consulter |
| - Module de paiement pour les sites développés via des solutions CMS ⁽²⁾ Open Source et propriétaires (plus de 30 modules au choix) | | Gratuit |
| - Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité) | | |
| • Abonnement mensuel | | Gratuit |
| - Option Paiement embarqué (permet aux marchands d'intégrer directement le formulaire de paiement dans le parcours de paiement) | | Nous consulter |
| ■ SOGECOMMERCE LITE | | |
| NOUVEAU | | |
| Offre permettant aux commerçants qui ne disposent pas de site Internet de proposer le paiement en ligne à leurs clients. | | |
| - Frais de raccordement à l'ouverture | TVA | 300,00 |
| - Abonnement mensuel | TVA | 21,00 |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogénactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement. (2) Content Management System – Système de Gestion de Contenu.

| | | Euros |
|---|-----|---------------------|
| ■ CONTRAT FLUX INTERNET | | |
| Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. À destination des entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de services de paiement tiers (hors Sogénactif et Sogecommerce). | | |
| - Abonnement mensuel | TVA | 21,00 |
| - Commissions monétiques | | Étude personnalisée |
| Encaissement par correspondance | | |
| ■ SOGEFACTURES | | |
| Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site sécurisé et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. | | |
| - Frais de raccordement à l'ouverture | TVA | 300,00 |
| - Abonnement mensuel | TVA | 21,00 |
| - Commissions monétiques | | Étude personnalisée |
| - Acceptation des paiements via Paylib (portefeuille électronique ⁽¹⁾) | | Gratuit |
| ■ VPC E-GESTION | | |
| Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux. | | |
| - Frais de raccordement à l'ouverture | TVA | 300,00 |
| - Abonnement mensuel | TVA | 30,00 |
| - Commissions monétiques | | Étude personnalisée |
| ■ CONTRAT D'ENCAISSEMENT DE FLUX VPC SUR TPE | | |
| Contrat permettant d'encaisser des transactions cartes initiées à distance et saisies par l'entreprise ou l'association sur un Terminal de Paiement Électronique (TPE). | | |
| - Mise en place du contrat | | Gratuit |
| - Commissions monétiques (par transaction) | | Étude personnalisée |

(1) Service de paiement sécurisé, intégré aux offres Sogecommerce, Sogefactures et Sogénactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

CHÈQUE

Opérations en France

DATES DE VALEUR
p.53

■ **ENCAISSEMENT DE CHÈQUES EN EUROS TIRÉS SUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, LES DROM, SAINT-PIERRE ET MIQUELON OU MONACO**

Les chèques payables sur les COM et POM disposent d'un traitement spécifique avec frais éventuels perçus par les correspondants.

Gratuit

■ **TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES**

Nous consulter

■ **BORDEREAUX DE REMISE DE CHÈQUES PERSONNALISÉS**

Gratuit

■ **IMPAYÉ REÇU**

- Motif sans provision
- Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt)

Gratuit
20,50

■ **REPRÉSENTATION AUTOMATIQUE DES CHÈQUES IMPAYÉS SANS PROVISION** (par chèque et par représentation - 2 représentations maximum)

Nous consulter

■ **AVIS DE SORT** (hors récupération des frais de communication ou de port)

18,00

Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.

Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».

■ **ENCAISSEMENT EN « CRÉDIT ACCÉLÉRÉ »**

Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires.

25,00
par chèque

■ **ENCAISSEMENT EN « CRÉDIT FERME »**

Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Chargé d'affaires.

1,10 %
min. 25,00
par chèque

■ **IMPAYÉ**

42,80

■ **AVIS DE SORT**

40,00

Euros

EFFET DE COMMERCE

Opérations en France

DATES DE VALEUR
p.53

| | |
|---|-------------------------------|
| ■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION - Abonnement aux services - Par remise* - Par effet remis à l'encaissement | pages 11 à 16 4,35 0,59 |
| ■ PAPIER - Par remise* - Par effet remis à l'encaissement | 19,60 5,90 |
| ■ PRÉSENTATION DE LETTRE DE CHANGE PAPIER À L'ACCEPTATION | Nous consulter |
| ■ IMPAYÉ (hors récupération des frais éventuels de protêt) | 20,00 |
| ■ AVIS DE SORT (hors récupération des frais de communication ou de port) | 20,00 |
| ■ RÉCLAMATION, PROROGATION OU CHANGEMENT DE DOMICILIATION (PAR EFFET DE COMMERCE) | 20,00 |

Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.

Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».

| | |
|--|----------------------|
| ■ ENCAISSEMENT SIMPLE D'UN EFFET | 1,00 ‰ min. 30,00 |
| ■ IMPAYÉ | 40,00 |
| ■ AVIS DE SORT, PROROGATION, ACCEPTATION... | 40,00 |

ESPÈCES

Dépôts

DATES DE VALEUR
p.53

| | |
|---|--------------------|
| ■ CARTE DE DÉPÔT AUTOMATISÉ - Cotisation annuelle - Commission par dépôt | Gratuit Gratuit |
| ■ VERSEMENT OCCASIONNEL | Nous consulter |

* Voir Lexique p. 62.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

| | | Euros |
|--|--|-------------------------|
| VIREMENT ÉMIS | | |
| Virements SEPA | | |
| Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA ⁽¹⁾ . | | |
| ■ INTERNET | | |
| - Abonnement au service | | pages 11 à 16 |
| - Par virement SEPA ordinaire | | 0,21 |
| - Par virement SEPA instantané ⁽²⁾ | | 0,60 |
| - Par virement accéléré | | 0,60 |
| ■ TÉLÉTRANSMISSION | | |
| - Abonnement au service | | pages 11 à 16 |
| - Par virement SEPA ordinaire | | 0,21 |
| - Par virement confidentialité haute ⁽³⁾ | | 0,05 |
| - Par virement accéléré | | 0,60 |
| ■ PAPIER | | |
| - Par virement SEPA ordinaire traité par votre agence | | 15,00 |
| Virement urgent* européen | | |
| ■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION | | |
| - Abonnement aux services | | pages 11 à 16 |
| - Par virement urgent* | | 0,60 |
| ■ PAPIER | | |
| - Par virement urgent* traité par votre agence | | 19,00 |
| Virement de trésorerie* européen | | |
| ■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION | | |
| - Abonnement aux services | | pages 11 à 16 |
| - Par virement de trésorerie européen | | 7,00 |
| ■ PAPIER | | |
| - Par virement de trésorerie* traité par votre agence | | 24,00 |
| Virement international | | |
| | | DATES DE VALEUR p.53 |
| Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA ⁽¹⁾ ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ». | | |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Zone SEPA, voir définition en page 64. (2) Sous réserve de la disponibilité du service. (3) Commission perçue en complément de la commission par virement au mieux ou accéléré. Service disponible uniquement en télétransmission. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

| | Euros |
|---|--|
| ■ INTERNET OU TÉLÉTRANSMISSION - Abonnement aux services - Par virement international ordinaire - Par virement international urgent* - Par virement international de trésorerie* | pages 11 à 16 0,85 ‰ min. 12,00 max. 70,00 1,00 ‰ min. 17,00 max. 75,00 20,00 |
| ■ PAPIER - Par virement international ordinaire - Par virement international urgent* - Par virement international de trésorerie* | 1,00 ‰ min. 24,00 max. 80,00 1,10 ‰ min. 26,00 max. 90,00 30,00 |

Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :



- ordres de virements libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les conditions générales de la Convention de compte Entreprises.

| Payment Protection Solutions | Nous consulter |
|--|----------------|
| Service de sécurisation des flux SEPA et internationaux | |
| Commissions spécifiques TVA | |
| ■ IBAN* OU COORDONNÉES BANCAIRES ABSENTS OU INCORRECTS | 18,00 |
| ■ OPTION NET DE FRAIS POUR LE BÉNÉFICIAIRE*(1) | 23,00 |
| ■ PERSONNALISATION, CHOIX DU CIRCUIT BANCAIRE OU TOUTE DEMANDE PARTICULIÈRE (recherche, avis de sort, copies...) | 18,00 |
| ■ ENVOI D'UN AVIS PAPIER (prise en charge ou opération rejetée) | 5,00 |
| ■ FRAIS SWIFT | 15,00 |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale.

| | Euros |
|--|--|
| Virement permanent SEPA* (uniquement en France) | |
| ■ PAR VIREMENT PAPIER⁽¹⁾ | 1,50 |
| ■ PAR VIREMENT INTERNET (SAISIE DANS SOGECASH NET) | 0,25 |
| ■ REJET DE VIREMENT PERMANENT POUR INSUFFISANCE DE PROVISION | |
| – Pour un virement < 20 EUR | Gratuit |
| – Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'un compte Société Générale | Gratuit |
| – Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'une autre banque | 20,00 |
| PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA) | |
| ■ PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA) OU D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA B2B* | Gratuit |
| ■ MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA B2B*(2) | 10,50 |
| ■ OPPOSITION SUR UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA OU SEPA B2B* | 15,00 |
| ■ RÉVOCATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA OU SEPA B2B* | 15,00 |
| ■ REJET D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA (DONT TIP SEPA) OU D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA B2B* POUR INSUFFISANCE DE PROVISION | 100 % du montant rejeté (plafond 20,00) |
| ■ LISTE DE MANDATS AUTORISÉS (LMA) Service permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit sur votre compte | Nous consulter |
| CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT | |
| Cotisation annuelle (DI ou DD)⁽³⁾ | |
| ■ CB CORPORATE EXECUTIVE MASTERCARD CB VISA GOLD AFFAIRES |  141,00 |
| ■ CB CORPORATE MASTERCARD CB VISA AFFAIRES |  61,00 |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Service disponible uniquement pour les virements SEPA ordinaires. **(2)** À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF. **(3)** DI : débit immédiat ; DD : débit différé.

Commissions de retrait⁽¹⁾ ou de paiement

| | | | Euros |
|------------------------------|--|--|-------------------------------|
| | | Zone euro ⁽²⁾ | Hors zone euro ⁽⁴⁾ |
| Retrait espèces distributeur | Gratuit | 3,00 EUR par retrait + commission proportionnelle 2,70 % du montant retiré | |
| Retrait espèces guichet | 3,00 EUR par retrait ⁽³⁾ | | |
| Paiement | Gratuit | 1,00 EUR par paiement + commission proportionnelle 2,70 % du montant payé | |

Reporting

| | |
|--|-------------------------|
| ■ REPORTING INTERNET VIA SOGECARTE NET | Gratuit |
| ■ RELEVÉ DE GESTION TÉLÉTRANS MIS | |
| - Cotisation mensuelle selon périodicité | |
| • Téléchargement quotidien | 305,00 |
| • Téléchargement bimensuel | 30,00 |
| • Téléchargement mensuel | 16,00 |
| - Coût par écriture | 0,05 |
| ■ RELEVÉ PAPIER | |
| - Relevé Carte titulaire | 3,50 par relevé émis |
| - Relevé de gestion entreprise | |
| • Cotisation mensuelle | 50,00 |
| • Coût par écriture | 0,05 |

CARTES BUSINESS

Cotisation annuelle

Les détenteurs de JAZZ Association bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business⁽⁵⁾ (voir page 10).

| | | |
|---|---|--------|
| ■ CARTE CB VISA GOLD BUSINESS (DI ET DD) ⁽⁶⁾ |  | 139,00 |
| ■ CARTE CB VISA BUSINESS (DI ET DD) ⁽⁶⁾ |  | 55,00 |
| ■ CARTE CB V PAY BUSINESS ⁽⁷⁾ (DI) ⁽⁶⁾ |  | 45,00 |

(1) Service optionnel. (2) Zone euro, voir définition en page 64. (3) Gratuit en France dans les guichets Société Générale et Crédit du Nord. (4) Pour les transactions en euro ou en devise. (5) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours. (6) DI: débit immédiat; DD: débit différé. (7) Carte à débit immédiat et autorisation systématique (hors certains péages d'autoroute et parkings en France). La carte permet aussi d'effectuer jusqu'à 5 transactions consécutives d'un montant cumulé de 100 EUR sur les péages fonctionnant à puce et lorsque le terminal de paiement d'un commerçant ne peut se connecter au serveur d'autorisation). Acceptée en Europe dans les pays de la zone SEPA (voir p. 63) ainsi que Gibraltar, Groenland, Israël et Turquie.

Option carte Collection⁽¹⁾

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte.

■ ENTREPRENEURS



14,00

■ BUSINESS CLASS (uniquement disponible sur la carte CB Visa Gold Business)



122,00

■ OPTION CRYPTO DYNAMIQUE: numéro au dos de la carte changeant toutes les heures

12,00

Commissions de retrait⁽²⁾ ou de paiement

| | | Zone euro ⁽³⁾ | | Hors zone euro ⁽⁴⁾ |
|------------------------------|-------|--------------------------|--|---|
| Retrait espèces distributeur | V PAY | Gratuit ⁽⁵⁾ | 1,00 EUR par retrait dès le 1 ^{er} retrait hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord | 3,00 EUR par retrait + 2,70 % du montant retiré |
| | Visa | | 1,00 EUR par retrait au-delà de 4 retraits hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord | |
| | Gold | Gratuit | | |
| Retrait espèces guichet | V PAY | Gratuit ⁽⁵⁾ | 3,00 EUR par retrait hors guichet Société Générale et Crédit du Nord | |
| | Visa | | | |
| | Gold | | | |
| Paiement | V PAY | Gratuit | | 1,00 EUR par paiement + 2,70 % du montant payé |
| | Visa | | | |
| | Gold | | | |

(1) Hors carte CB V Pay Business. (2) Service optionnel. (3) Zone euro, voir définition en page 63. (4) Pour les transactions en euro ou en devise. (5) Dans les distributeurs/guichets Société Générale et Crédit du Nord.

| | Euros |
|--|--|
| SERVICES LIÉS À VOS CARTES | |
| ■ OPTION CRYPTO DYNAMIQUE Carte affaires Environnement (CB Visa Affaires et CB Visa Gold Affaires) | 12,00 |
| ■ CHOIX DU CODE SECRET - Carte affaires Environnement - Carte Business | Gratuit 10,00 |
| ■ RÉÉDITION DU CODE SECRET - Carte affaires Environnement - Carte Business | Gratuit 10,00 |
| ■ BLOCAGE DE LA CARTE (BUSINESS OU ENVIRONNEMENT) - Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse - Pour utilisation abusive | Gratuit 32,00 |
| ■ REMPLACEMENT DE LA CARTE (BUSINESS OU ENVIRONNEMENT) - à l'occasion de son renouvellement automatique - en cas de dysfonctionnement - à la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé - suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse | Gratuit Gratuit 16,00 16,00 |
| ■ SERVICE E-CARTE BLEUE Numéro de carte bancaire virtuel à usage unique pour les achats sur Internet. - Carte affaires Environnement Visa ou Business (cotisation annuelle) - Réédition d'un identifiant/mot de passe en cas de perte | 12,00 5,00 |
| CARTE LOGÉE | |
| Carte de paiement hébergée dans une agence de voyage pour des règlements de prestations voyages centralisés sur le compte de l'entreprise | |
| ■ COTISATION ANNUELLE | Gratuit |
| ■ ABONNEMENT MENSUEL AU REPORTING INTERNET SMART DATA⁽¹⁾ | 305,00 |

(1) Dans la limite de 6 000 transactions par mois. Au-delà, 0,05 EUR par transaction.

| CHÈQUE | |
|---|--------------------------------|
| Opérations en France | DATES DE VALEUR p.53 |
| ■ ÉMISSION D'UN CHÈQUE DE BANQUE | 17,00 |
| ■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE | Gratuit |
| ■ INFORMATION PRÉALABLE POUR CHÈQUE NON PROVISIONNÉ | 16,00 par chèque |
| ■ OPPOSITION AU PAIEMENT D'UN CHÈQUE (après confirmation écrite) | 15,80 |
| ■ IMPAYÉ Les frais ci-après incluent l'information préalable, les frais de dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de délivrance d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de blocage de provisions, de main-levée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont perçus en sus des frais ci-dessous : | |
| - pour les chèques inférieurs ou égaux à 50 EUR | 30,00 |
| - pour les chèques supérieurs à 50 EUR | 50,00 |
| ■ PAIEMENT D'UN CHÈQUE SUR UN COMPTE D'UN TITULAIRE INTERDIT BANCAIRE | 34,00 |
| ■ SERVICE D'ENVOI DE CHÉQUIERS À L'ADRESSE DE VOTRE ENTREPRISE OU ASSOCIATION (frais d'envoi de recommandé en supplément). | 4,00 |
| ■ SÉCURISATION DES CHÈQUES | Nous consulter |
| - Chèque sécurité Service d'édition de lettres chèques et de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement. | |
| - Vérichèques Service de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement. | |
| - Infochèques Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaires de chèques présentés au paiement. | |
| ■ LETTRES-CHÈQUES Fourniture de Lettres-Chèques | Nous consulter |

| | | Euros |
|--|--|---|
| <h2>Opérations en Europe et à l'international</h2> <p>Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter.</p> <p>Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».</p> | | |
| ■ | PAR CHÈQUE PRÉSENTÉ AU PAIEMENT PAR UNE BANQUE ÉTRANGÈRE | 1,10 % min. 25,00 |
| ■ | ÉMISSION D'UN CHÈQUE DE BANQUE | 25,00 |
| <h2>EFFET DE COMMERCE</h2> | | |
| <h3>Opérations en France</h3> | | DATES DE VALEUR p.53 |
| ■ | BON À PAYER EFFETS DE COMMERCE DOMICILIÉS – Internet ou télétransmission Abonnement au service – En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.) – Au moyen de l'imprimé Agence, par relevé payé en totalité ou partiellement | Gratuit pages 11 à 16 Gratuit 14,00 |
| ■ | EFFET DOMICILIÉ NON AVISÉ Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises dans la rubrique « impayé ». | 30,00 par relevé |
| ■ | IMPAYÉ (PAR EFFET) – Pour motif de provision insuffisante – Pour les autres motifs (pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...) | 30,50 30,50 |
| ■ | RELEVÉ D'EFFETS DE COMMERCE DOMICILIÉS À SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ADRESSÉ PAR COURRIER AUX CLIENTS ABONNÉS À UN SERVICE DE BANQUE ÉLECTRONIQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | 14,00 par relevé |
| ■ | AVIS DE SORT (hors récupération des frais de communication ou de port) | 20,00 |

| | | Euros |
|--|--|---|
| <p>Opérations en Europe et à l'international</p> <p>Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter. Tarifs hors commission de traitement éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».</p> <p>■ PAR EFFET DOMICILIÉ</p> | | <p>1,00 % min. 30,00</p> |
| ESPÈCES | | |
| <p>Retraits</p> <p style="text-align: right; font-size: small;"> DATES DE VALEUR p.53</p> | | |
| <p>■ PAR CARTE (Carte affaires Environnement, carte Business)</p> | | <p>pages 26 et 27</p> |
| <p>■ RETRAIT D'ESPÈCES DE PLUS DE 3 000 EUR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans votre agence ou l'agence la plus proche équipée d'un LOE⁽¹⁾ - Dans une autre agence Société Générale équipée d'un LOE⁽¹⁾ - Frais en cas de non retrait dans le délai convenu | | <p>Gratuit</p> <p>30,00 par opération</p> <p>50,00</p> |
| <p>■ AUTRES MODES DE RETRAIT</p> | | <p>Nous consulter</p> |

(1) Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre Conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Que vous soyez importateur ou exportateur ou que vous souhaitiez vous implanter dans un nouveau pays, bénéficiez de l'expertise Société Générale pour vous accompagner et simplifier vos opérations.

Ancrées dans le tissu économique et social de 66 pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Chargé d'affaires est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et vous mettra en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement.

Retrouvez toutes les informations pour votre développement à l'international en vous connectant sur notre site dédié au Commerce International : import-export.societegenerale.fr/fr

Euros

VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Ouverture d'un compte à l'étranger

Notre Cellule de coopération internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos filiales, de nos partenaires ou de nos correspondants.

■ **AUPRÈS D'UNE IMPLANTATION DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE***

Nous consulter

■ **AUPRÈS DE L'UN DE NOS PARTENAIRES DANS L'UN DES PAYS EUROPÉENS CI-DESSOUS** Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède.

Nous consulter

■ **AUPRÈS DE L'UN DE NOS CORRESPONDANTS DANS UN AUTRE PAYS** | TVA

200,00

Ouverture d'un compte de non-résident en France

Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de coopération internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.

■ **SE RÉFÉRER À LA RUBRIQUE** « Vos comptes au quotidien »
-> « Votre tenue de compte ».

page 8

* Voir Lexique p. 62.

IMPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 24). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 39) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

| | | Euros | |
|--|----------------------------------|--|------------------------------|
| | | Internet ⁽¹⁾ | Papier |
| Remise documentaire | DATES DE VALEUR p.53 | | |
| | ■ PAR REMISE DOCUMENTAIRE | 1,90 ‰ min. 55,00 | 2,20 ‰ min. 100,00 |
| ■ COMMISSIONS DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES | | Nous consulter | |
| Crédit documentaire | | | |
| ■ COMMISSION D'ENGAGEMENT Cette commission, calculée en pourcentage du montant du crédit documentaire, est perçue de la date d'ouverture jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant. | | Nous consulter min. 100,00 | |
| ■ COMMISSIONS DE SERVICE | | | |
| - Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Forfait import (commission d'ouverture, premier avenant, première vérification de documents et règlement) | | 220,00 | 305,00 |
| - Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'ouverture • Avenant* <ul style="list-style-type: none"> - Du 1^{er} au 3^e avenant - Au-delà du 3^e avenant • Vérification de documents et règlement <ul style="list-style-type: none"> - De la 1^{re} à la 3^e vérification - Au-delà de la 3^e vérification | | 1,00 ‰ min. 100,00 | 1,15 ‰ min. 125,00 |
| | | 100,00 | 125,00 |
| | | Nous consulter | |
| - Commissions de services complémentaires | | 1,25 ‰ min. 125,00 Nous consulter Nous consulter | |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

Prestations complémentaires

Liées aux remises documentaires et crédits documentaires.

| | | Euros | |
|---------------------|-----|-------------------------|--------|
| | | Internet ⁽¹⁾ | Papier |
| ■ FRAIS SWIFT | TVA | 15,00 | |
| ■ FRAIS DE COURRIER | TVA | selon prestation | |

EXPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 24). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de traitement (page 39) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Remise documentaire

DATES DE VALEUR
p.53

Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification.

| | | | |
|---|--|----------------------|-----------------------|
| ■ ENCAISSEMENT | | 1,90 ‰ min. 55,00 | 2,20 ‰ min. 100,00 |
| ■ IMPAYÉ | | 50,00 | |
| ■ COMMISSIONS DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES | | Nous consulter | |

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

Crédit documentaire

■ COMMISSION SUR CRÉDIT DOCUMENTAIRE CONFIRMÉ

Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'affaires.

– Commission de confirmation

Commission couvrant le risque pays et le risque banque, calculée en pourcentage du montant et perçue à partir de la date de confirmation jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prolongeant la durée et/ou augmentant le montant.

■ COMMISSIONS DE SERVICE | TVA

Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés.

– Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR

- Forfait export (commission de notification, premier avenant, première vérification de documents et règlement)

– Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR

- Commission de notification
- Avenant*
 - Du 1^{er} au 3^e avenant
 - Au-delà du 3^e avenant
- Vérification de documents
 - De la 1^{re} à la 3^e vérification
 - Au-delà de la 3^e vérification

– Commissions de services complémentaires

- Pré-vérification de documents
- Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)
- Présentation de documents irréguliers
- Autres

| Euros | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Internet ⁽¹⁾ | Papier |
| Selon risque pays, montant et durée | |
| min. 155,00 | |
| 265,00 | 330,00 |
| 1,00 ‰ min. 100,00 | 1,15 ‰ min. 125,00 |
| 100,00 | 125,00 |
| Nous consulter | |
| 1,25 ‰ min. 125,00 | |
| Nous consulter | |
| 110,00 | |
| 100,00 | |
| 110,00 | |
| Nous consulter | |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

| | | Euros | |
|---|-----|-------------------------------|--------|
| | | Internet ⁽¹⁾ | Papier |
| Prestations complémentaires | | | |
| Liées aux remises documentaires et crédits documentaires. | | | |
| ■ FRAIS SWIFT | TVA | 15,00 | |
| ■ FRAIS DE COURRIER | TVA | selon prestation | |
| GARANTIE INTERNATIONALE LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC) | | | |
| Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant lors de la réémission et hors commission de change éventuelle. | | | |
| À l'émission | | | |
| Nos spécialistes vous aident et vous conseillent dans le choix de la forme juridique et dans la rédaction de vos textes de garanties internationales (garanties à première demande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautionnement). Grâce à notre réseau à l'international, nous pouvons également vous faciliter leur réémission, lorsqu'elles doivent être émises par une banque locale et vous proposer des conditions préférentielles. | | | |
| ■ ÉTABLISSEMENT D'UN ACTE STANDARD | | 120,00 | 160,00 |
| ■ ÉTUDE DE TEXTE (Y COMPRIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE SANS SUITE) | | Nous consulter min. 170,00 | |
| ■ COMMISSION D'ENGAGEMENT | | Nous consulter | |
| Cette commission est calculée en pourcentage du montant de la garantie et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité prévue dans l'acte; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant. | | | |
| ■ AVENANT* | | 85,00 | 110,00 |
| ■ OFFRE CAUTIONNEMENTS BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT | | Nous consulter | |

* Voir Lexique p. 62.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

À la réception

■ TRANSMISSION

– **Commission de transmission**

- jusqu'à 300 k€
- au-delà de 300 k€

– **Avenant***

Euros

150,00

0,50 ‰

90,00

■ RÉÉMISSION DE GARANTIE OU DE SBLC

– **Frais d'acte**

140,00

– **Commission de réémission**

Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la garantie internationale ou de la SBLC et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.

**Nous
consulter**

– **Avenant***

90,00

■ CONFIRMATION DE SBLC

– **Commission de confirmation**

Commission couvrant le risque pays / risque banque, calculée en pourcentage du montant de la SBLC et perçue sur une base trimestrielle à partir de la date d'émission jusqu'à la date de validité; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant modifiant la durée et/ou le montant.

**Nous
consulter**

Prestations complémentaires

Liées aux garanties internationales et SBLC.

■ FRAIS SWIFT

| TVA

15,00

■ FRAIS DE COURRIER

| TVA

selon prestation

* Voir Lexique p. 62.

Euros

OPÉRATIONS DE CHANGE

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.

Nous
consulter

Frais sur opérations de change

■ LA COMMISSION DE TRAITEMENT

Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

| | |
|--|--------|
| - Facturation minimum | 18,00 |
| - Jusqu'à 75 000 EUR (ou contre-valeur) | 0,50 ‰ |
| - Au-delà de 75 000 EUR (ou contre-valeur) | 0,25 ‰ |

■ Le cours de change

Ce cours correspond au prix d'échange en vigueur au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre Euro le 01/10/2019, le prix d'échange est de 1,1350.

Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 893,57 EUR.

Nous
consulter

SERVICES PAR INTERNET

Sogetrade & Services

Ensemble de services de gestion en ligne de vos opérations de Trade – crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC – et cautionnements France.

■ ABONNEMENT MENSUEL (HORS COMMISSIONS DE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS : PAGES 34 À 39)

| | | |
|------------------------------|-----|-------|
| - Premier service souscrit | TVA | 23,00 |
| - Par service supplémentaire | TVA | 12,00 |

VOS FINANCEMENTS

Euros

VOS CRÉDITS D'EXPLOITATION

■ DÉCOUVERT

Intérêts débiteurs =
somme de tous les soldes débiteurs en valeur
x leur durée en jours x taux d'intérêt conventionnel / 360*

- Commission sur plus fort découvert (CPFD)

Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.

- Taux applicable sur le plus fort découvert
- Montant maximum

- Taux effectif global (TEG)

Taux journalier = intérêts + CPFD x 100 / somme de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée en jours

TEG = taux journalier x durée de l'année civile
en jours (365 ou 366)

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 euros (articles L.314-1 et suivants et articles R.314-1 et suivants du Code de la consommation).

Nous consulter

min. 0,07 %
100 %
des intérêts
débiteurs

■ ESCOMPTE DE PAPIER COMMERCIAL

- Par remise
- Intérêts (minimum forfaitaire 12,50 EUR)

page23

Nous consulter

■ SG FACTORING EXPRESS ET AVANCE ÉVOLUTIVE

Offres de financement de factures à la demande

Nous consulter

■ SG FACTORING ASSOCIATIONS ET SG FACTORING ASSOCIATIONS INITIAL

Relais sur subventions publiques

Nous consulter

■ FINANCEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Nous consulter

■ FINANCEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Nous consulter

* Voir Lexique p. 62.

Euros

| VOS GARANTIES BANCAIRES | |
|--|--|
| ■ GARANTIE ÉMISE PAR LA BANQUE – Commission d’engagement | Nous consulter |
| ■ FRAIS D’ÉMISSION – Garantie délivrée via Sogetrade & Services <ul style="list-style-type: none"> • Validation automatique • Validation Société Générale – Garantie délivrée hors Sogetrade & Services au moyen d’un imprimé normalisé pré-établi <ul style="list-style-type: none"> – Garantie nécessitant un acte spécial | 5,00 10,00 57,00 129,00 |
| ■ AVENANT* | 55,00 |
| ■ SOGETRADE & SERVICES Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLIC). <ul style="list-style-type: none"> – Abonnement mensuel – Commissions | Nous consulter page 39 Nous consulter |
| VOS CRÉDITS D’INVESTISSEMENT | |
| ■ CRÉDIT D’INVESTISSEMENT, CRÉDIT-BAIL MOBILIER, CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER | Nous consulter |
| ■ PRESTATIONS DIVERSES – Crédit d’investissement <ul style="list-style-type: none"> • Frais de traitement et d’étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) • Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié) • Réédition de tableau d’amortissement • Frais sur échéance impayée • Frais de relance sur échéance impayée Sur relances adressées à l’emprunteur et aux éventuels tiers garants – Crédit-bail mobilier TVA <ul style="list-style-type: none"> • Frais de traitement et d’étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement) • Frais de publication au greffe | min. 1,00 % et min. 280,00 min. 1,00 % et min. 280,00 27,00 50,00 11,00 min. 1,00 % et min. 280,00 30,00 |
| DIVERS | |
| ■ INFORMATION ANNUELLE DES CAUTIONS* (Article L. 313-22 du Code monétaire et financier) | 52,00 |

* Voir Lexique p. 62.

VOS PLACEMENTS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de Placements, ce document n'est donc pas exhaustif.

Selon votre profil investisseur, vos connaissances financières, la durée et l'objectif de l'investissement ainsi que le rendement recherché, votre Chargé d'affaires vous aidera à trouver une réponse adaptée.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

| | Euros |
|---|-------------------------------|
| DÉPÔTS, OPC⁽¹⁾ ET GESTION SOUS MANDAT | |
| Dépôts | |
| ■ COMPTE À TERME | |
| - CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois) | |
| • Souscription minimum | 8 000,00 |
| • Frais de rupture anticipée (par CAT) | 44,31 |
| - CAT Trésor + (1 mois, renouvelable) | |
| • Souscription minimum | 8 000,00 |
| • Souscription maximum | 5 000 000,00 |
| ■ LIVRET A | |
| Taux réglementé fixé par les pouvoirs publics, 0,75 % au 01/09/2019 Uniquement pour : | |
| - les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés, | dépôts plafonnés à 76 500 Eur |
| - les organismes de logement social (OPH et ESH). | pas de plafond de dépôts |

(1) Organisme de Placement Collectif.

| | Euros |
|--|------------------------------------|
| ■ COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (OSBL) (Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux de rémunération) | dépôts plafonnés à 100 000 000 Eur |
| ■ COMPTE SUR LIVRET (CSL) ORGANISME LOGEMENT SOCIAL Uniquement pour les organismes de logement social. (Consultez votre Chargé d'affaires pour connaître le taux de rémunération) | pas de plafond |

OPC⁽¹⁾

Les prix de souscription et de rachat sont nets de frais courants et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DICI / DIC PRIIPS⁽²⁾ visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Toute souscription doit se faire après lecture du DICI / DIC PRIIPS⁽²⁾ en vigueur agréé par l'AMF et de la fiche produit. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont disponibles auprès de votre Chargé d'affaires ou sur les sites Internet entreprises.societegenerale.fr et associations.societegenerale.fr

■ OPC « CŒUR DE GAMME »

| | Part | ISIN | Frais courants affichés actuellement sur DICI publiés | Frais d'entrée | Souscription min. affichés à Sept. 2019 |
|----------------------------|---------|--------------|---|----------------|---|
| SG Monétaire Dollar | E | FR0010320440 | 0,18 % de l'actif net moyen | néant | 15 000 \$ |
| | I | FR0010322511 | 0,18 % de l'actif net moyen | | 150 000 \$ |
| SG Monétaire ISR | E | FR0010423228 | 0,19 % de l'actif net moyen | | 15 000 € |
| | I | FR0010816421 | 0,13 % de l'actif net moyen | | 1 000 000 € |
| SG Monétaire Plus | E | FR0011047513 | 0,15 % de l'actif net moyen | | 15 000 € |
| | I | FR0000003964 | 0,05 % de l'actif net moyen | | 1 000 000 € |
| | I2 | FR0013065257 | 0,03 % de l'actif net moyen | | 250 000 000 € |
| SG Moné Trésor | E | FR0011370634 | 0,26 % de l'actif net moyen | | 150 000 € |
| | I | FR0010248013 | 0,05 % de l'actif net moyen | | 1 000 000 € |
| Amundi Trésor État | part SG | FR0013327079 | 0,17 % de l'actif net moyen | | 15 parts |

(1) Organisme de Placement Collectif. (2) Document d'Informations Clés pour l'Investisseur / Document d'Informations Clés « Packaged Retail Investment and Insurance-based products ».

■ OPC DE DIVERSIFICATION

| | Part | ISIN | Frais courants affichés actuellement sur DICI publiés | Frais d'entrée | Souscription min. affichés à Sept. 2019 | |
|-------------------------|------|--------------|---|-------------------------|---|--------------------|
| SG Trésorerie 6 mois | E | FR0010895052 | 0,34 % de l'actif net moyen | néant | 20 000 € | |
| | I | FR0010904598 | 0,19 % de l'actif net moyen | | 200 000 € | |
| SG Trésorerie 12 mois | E | FR0010895748 | 0,44 % de l'actif net moyen | | 20 000 € | |
| | I | FR0010903682 | 0,21 % de l'actif net moyen | | 200 000 € | |
| SG Oblig Revenu Annuel | | FR0012223535 | 1,05 % de l'actif net moyen | | 2,00 % maximum jusqu'à 30 000 EUR 1 % maximum au delà ⁽¹⁾ | 1 millième de part |
| SG Oblig Revenus Trim 1 | | FR0012223501 | 1,05 % de l'actif net moyen | | | 1 millième de part |
| SG Oblig Revenus Trim 2 | | FR0012223519 | 1,05 % de l'actif net moyen | | | 1 millième de part |
| SG Oblig Revenus Trim 3 | | FR0012223527 | 1,05 % de l'actif net moyen | | | 1 millième de part |
| SG Obligations | | FR0010260018 | 0,97 % de l'actif net moyen | 1 cent-millième de part | | |
| SG Flexible | P | FR0007468830 | 1,13 % de l'actif net moyen | | 1 millième de part | |

■ OPC - PLACEMENTS IMMOBILIER

| | Code | Frais courants totaux prélevés par l'OPCI sur une année | Commission de souscription | Souscription min. affichés à Sept. 2019 |
|----------------------------------|----------------------|---|--|---|
| OPCI - SG Opcimmo ⁽²⁾ | ISIN FR0011066091 | 2,21 % de l'actif net ⁽³⁾ | - Commission acquise à l'OPCI : 3,50 % TTC max. - Commission non acquise à l'OPCI : 1,9 % TTC maximum entièrement versés à Société Générale, prélevée pour les souscriptions en CTO uniquement. | 0,00001 action |

| | Code | Commission de gestion annuelle | Commission de souscription (incluse dans le prix de la part) | Souscription min. affichés à Sept. 2019 |
|----------------------------------|-------------------------------|---|---|---|
| SCPI - GENEPIERRE ⁽⁴⁾ | LEI : 969500TNAC6D1P2EI960 | 9,30 % TTC maximum prélevés sur les produits locatifs HT encaissés et des produits financiers nets. | 8,40 % TTC du prix de souscription, dont 4,60 % TTI ⁽⁵⁾ sont reversés à Société Générale | 10 parts, soit 2 685 euros |

(1) Ce barème s'applique à la totalité du montant souscrit et non par tranche. **(2)** Actions de OPCIMMO, Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) soumise au droit français dont la société de gestion est Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi. **(3)** Le pourcentage des frais courants communiqué ici se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2018 et peut varier d'un exercice sur l'autre. Il exclut les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCI lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à l'article 5 du Prospectus de l'OPCI, disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.amundi-immobilier.com/> **(4)** Génépière, Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) gérée par Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi. **(5)** TTI : commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1^o-e du Code général des impôts.

Gestion sous mandat

Pour déléguer la gestion du portefeuille de valeurs mobilières.

- **GESTION SOUS MANDAT DIVERSIFIÉE : ≥ 5 ANS**
- **GESTION RECONSTITUTION DE CAPITAL : ≥ 3 ANS**
- **GESTION EXCÉDENT STABLE DE TRÉSORERIE : 10 À 18 MOIS**

| Euros |
|-------------------------|
| Nous consulter |
| Minimum de souscription |
| 500 000 € |
| 500 000 € |
| 1 000 000 € |

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

Ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

(Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé)

■ ORDRES SUR ACTIONS ET TITRES ASSIMILÉS PASSÉS SUR INTERNET

- Ordres au comptant

| Commission par ordre | Commission proportionnelle ⁽¹⁾ | Commission fixe | Minimum de perception ⁽²⁾ |
|---|---|-----------------|--------------------------------------|
| Montant de l'ordre | | | |
| Supérieur à 15 000 EUR | 0,29 % | Gratuit | 7,44 EUR |
| De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR compris | 0,37 % | | |
| Jusqu'à 8 000 EUR | 0,45 % | | |

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros :

| Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|---------------|--------------------------------|
| 9,00 | 0,45 % |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

À noter que :

- les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation,
- les ordres passés sur « Internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progliance Net / Sogecash Net) et les Services Mobiles,
- le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.

LE + SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : vous bénéficiez d'une tarification avantageuse pour vos ordres traités en banque à distance.

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié. (2) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

| - Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles) | Euros | |
|--|-------------------------|---------|
| | Achat | Vente |
| Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) | 0,0233 % ⁽¹⁾ | Gratuit |

| ► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE : | Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|--|---------------|--------------------------------|
| Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) : | 27,32 | 0,68 % |
| <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i> | 9,32 | 0,233 % |
| Vous passez un ordre de vente au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) : | 18,00 | 0,45 % |
| <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i> | 0,00 | 0,00 % |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ ORDRES DE BOURSE PASSÉS PAR VOTRE AGENCE

| - Ordres au comptant | | Euros | |
|---|--|-----------------|-----------------------|
| Commission par ordre | Commission proportionnelle ⁽²⁾⁽³⁾ | Commission fixe | Minimum de perception |
| Montant de l'ordre | | | |
| Supérieur à 15 000 EUR | 0,83 % | 3,76 EUR | 12,96 EUR |
| De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR compris | 1,00 % | | |
| Jusqu'à 8 000 EUR | 1,17 % | | |

| ► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE : | Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|---|---------------|--------------------------------|
| Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros : | 27,16 | 1,36 % |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

À noter :

Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

| - Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles) |
|---|
|---|

(1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats - ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. (2) Prélevées sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente. (3) Barème applicable par tranche.

| | Euros | |
|---|-------------------------------|----------------|
| | Achat | Vente |
| Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD), par jour | 0,0233 %⁽¹⁾ | Gratuit |

| ► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE : | Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|---|---------------|--------------------------------|
| Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) : | 59,88 | 1,50 % |
| <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i> | 9,32 | 0,233 % |
| Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) : | 50,56 | 1,26 % |
| <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i> | 0,00 | 0,00 % |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ PROROGATION D'UN ORDRE PASSÉ AU SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (PAR INTERNET OU EN AGENCE)

| Sens de l'ordre | Commission proportionnelle ⁽²⁾⁽³⁾ | Euros | |
|-----------------|--|-----------------|-----------------------|
| | | Commission fixe | Minimum de perception |
| Achat | 0,37 % | 3,75 EUR | 12,50 EUR |
| Vente | 0,25 % | 3,75 EUR | 12,50 EUR |

| ► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE : | Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|--|---------------|--------------------------------|
| Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 4 000 euros : | 18,55 | 0,46 % |
| Vous prorogez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 4 000 euros : | 13,75 | 0,34 % |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

(1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats - ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. (2) Prélevées sur votre compte en début d'année civile et calculées sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente. (3) Barème applicable par tranche.

Euros

Les ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les autres marchés ou en devises étrangères

■ ORDRES SUR ACTIONS PASSÉS SUR INTERNET

Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, USA (Nyse et Nasdaq). Liste susceptible d'évoluer.

- Commission proportionnelle 0,46 %
- Commission fixe 33,44

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros :

| Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|---------------|--------------------------------|
| 42,64 | 2,13 % |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ ORDRES SUR ACTIONS PASSÉS PAR VOTRE AGENCE

Principaux pays de la zone euro, Royaume-Uni, Suisse, USA, Canada (par principaux pays de la zone euro, il faut entendre : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal)

- Commission proportionnelle 1,38 %
- Commission fixe 50,17

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

Vous passez un ordre d'achat sur Internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros :

| Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|---------------|--------------------------------|
| 77,77 | 3,89 % |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

- Autres pays

- Commission proportionnelle **Nous consulter**
- Commission fixe **Nous consulter**

Euros

CONSERVATION ET GESTION

Droits de garde

| TVA

| | |
|---|-------------------------|
| ■ ACTIONS ET EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, OPC GÉRÉS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION ET CERTAINS OPC GÉRÉS PAR AMUNDI OU LYXOR | Gratuit |
| ■ TITRES DES VALEURS ACQUISES DANS LE CADRE D'UNE PRIVATISATION | Gratuit pendant 18 mois |
| ■ POUR LES AUTRES TITRES | Par an |
| – Commission proportionnelle | |
| • Tranche de capitaux inférieure ou égale à 50 000 € | 0,21 % |
| • Tranche de capitaux de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 € compris | 0,17 % |
| • Tranche de capitaux au-delà de 150 000 € | 0,08 % |
| – Commission fixe (par ligne de titres) | 3,75 |
| – Minimum de perception (par compte) | 20,83 |

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

| | Coût en euros | Soit en % (coût/valorisation 31/12) |
|---|---------------|-------------------------------------|
| Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 20 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez : | 117,00 | 0,59 % |

LES SERVICES SPÉCIFIQUES

Souscription d'OPC

| | |
|--|---------|
| – Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor (hors coûts liés à l'instrument financier choisi) | Gratuit |
| – Frais forfaitaires de souscription des autres OPC (ces frais s'ajoutent au prix de souscription) | 26,00 |

Euros

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

| | Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|---|----------------|--------------------------------|
| Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par Société Générale Gestion dont la valeur liquidative est de 20 euros, soit un total de 2 000 euros : | Gratuit | 0,00 % |
| Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par une société de gestion externe dont la valeur liquidative est de 20 euros, soit un total de 2 000 euros : | 26,00 | 1,30 % |

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).

LE + SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : vous bénéficiez d'une tarification avantageuse sur les OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC Amundi et Lyxor. Découvrez toute notre gamme en agence ou sur societegenerale.fr

Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne)

- Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas **4,16**
- Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas **41,67**

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

| | Coût en euros | Soit en % (coût/montant ordre) |
|---|-------------------------------------|--|
| Vous transférez une ligne de titres de 20 000 euros (titres conservés en France), vous acquitterez : | 4,16 HT 5,00 TTC | 0,0208 % HT 0,025 % TTC |
| Vous transférez une ligne de titres de 20 000 euros (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez : | 41,67 HT 50,00 TTC | 0,208 % HT 0,25 % TTC |

Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou de rompus, à l'initiative du client ou par Société Générale suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :

- Pour les ordres sur Bourse Euronext
- Pour les ordres sur Bourse Étranger

Voir opérations
sur valeurs
mobilières

Suppléments spécifiques

- **Service Relevés de titres en cours d'année⁽¹⁾**
 - Abonnement avec périodicité mensuelle (par an)
 - Abonnement avec périodicité trimestrielle (par an)
 - À la demande (par relevé)

30,00

Gratuit

| TVA

20,83

RÉTROCESSIONS

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- rétrocessions monétaires (incitations monétaires). Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs,
- rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS

| | Euros |
|--|----------------|
| <p>Épargne</p> <p>■ PLAN D'ÉPARGNE INTERENTREPRISES (PEI) ARCANCIA</p> <p>Dispositif d'épargne salariale permettant au dirigeant⁽¹⁾ et aux salariés de votre entreprise/association de constituer une épargne dans un cadre fiscal et social favorable. L'épargne constituée est disponible au bout de 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé).</p> | Nous consulter |
| <p>■ PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERCO) ARCANCIA</p> <p>Dispositif permettant à terme de se constituer un complément de revenus à la retraite avec l'aide de votre entreprise/association, dans un cadre fiscal et social avantageux. L'épargne est disponible sous forme de capital ou de rente viagère au moment du départ à la retraite en contrepartie de l'aliénation du capital.</p> | Nous consulter |
| <p>■ PALISSANDRE ENTREPRISES⁽²⁾</p> <p>Contrat d'assurance PERE (Plan épargne retraite entreprise) (de type « article 83 ») souscrit par l'entreprise en faveur de l'ensemble ou d'une catégorie de ses salariés et visant à assurer aux salariés bénéficiaires un complément de retraite sous forme de rente viagère en contrepartie de l'aliénation du capital.</p> | Nous consulter |
| <p>■ ANDANTE MULTISUPPORTS⁽²⁾</p> <p>Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.</p> | Nous consulter |
| <p>Prévoyance</p> <p>■ PALLIA HOMME CLÉ⁽²⁾</p> <p>Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'une compensation financière en cas de défaillance de l'homme clé (décès, PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) ou arrêt de travail suite à une maladie ou un accident).</p> | Nous consulter |
| <p>■ ASSURANCE EMPRUNTEURS⁽²⁾</p> <p>Contrat d'assurance destiné à couvrir les échéances ou le capital restant dû, selon la quotité assurée, des financements souscrits par l'entreprise en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel de l'entreprise.</p> | Nous consulter |

(1) Il bénéficie aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'Entreprise dispose d'un effectif habituel compris entre 1 et 250 salariés. (2) Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) orias.fr. Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap, compagnie d'assurance et de capitalisation régie par le Code des assurances.

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

- **RETRAIT D'ESPÈCES**
 - À l'agence jour de comptabilisation
 - Aux distributeurs de billets jour de comptabilisation
- **PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN EUROS TIRÉ SUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE, LES DROM OU MONACO** 1 jour ouvré selon le calendrier TARGET 2* avant la date de comptabilisation du chèque
- **PAIEMENT D'EFFET DE COMMERCE** 1 jour calendaire avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendaire de présentation pour les effets échus ou à vue
- **PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)** jour de comptabilisation
- **EFFET IMPAYÉ** 1 jour calendaire avant la date d'échéance effective
- **VIREMENT ÉMIS**
 - En devises de l'EEE jour de comptabilisation
 - Autres devises jour de comptabilisation

* Voir Lexique p. 62.

Vos opérations à l'international (hors zone SEPA*)

■ VIREMENT ÉMIS⁽¹⁾

- En devises de l'EEE jour de comptabilisation
- Autres devises jour de comptabilisation

■ EFFET TIRÉ À L'ÉTRANGER PAYABLE EN FRANCE⁽¹⁾

- En euros 1 jour calendaire
avant la date de paiement
- En devises 1 jour calendaire
avant la date d'acquisition des devises

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

■ VERSEMENT D'ESPÈCES

jour de comptabilisation

■ VIREMENT REÇU

- En devises de l'EEE jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾
- Autres devises⁽¹⁾ jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾

■ REMISE À L'ENCAISSEMENT

- Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine,
les DROM ou Monaco 1 jour ouvré
selon le calendrier TARGET 2* après la
date de comptabilisation de la remise
- Effet de commerce 4 jours calendaires
après la date de règlement indiquée
sur le décompte de la remise
- Prélèvement SEPA* et titre interbancaire
de paiement SEPA (TIP SEPA) jour de comptabilisation

■ CHÈQUE IMPAYÉ REÇU

1 jour ouvré
selon le calendrier TARGET 2*
avant la date de comptabilisation de l'impayé

■ REMISE À L'ESCOMPTE D'UN EFFET

1 jour calendaire
après la date de prise en charge de la remise

* Voir Lexique p. 62.

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes. (2) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

Vos opérations à l'international (hors zone SEPA*)

■ VIREMENT REÇU

- En devises de l'EEE jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾
- Autres devises⁽¹⁾ jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾

■ EFFET PAYABLE À L'ÉTRANGER⁽¹⁾

- En euros 1 jour calendaire
après la date de mise à disposition des fonds
par le Correspondant⁽³⁾
- En devises 1 jour calendaire
après la date de cession des devises

■ CHÈQUE PAYABLE SUR L'ÉTRANGER ET SUR LES COM⁽¹⁾

(sauf conditions particulières avec certains Correspondants)

- En euros 1 jour calendaire
après la date de mise à disposition des fonds
par le Correspondant⁽³⁾
- En devises 1 jour calendaire
après la date de cession des devises

* Voir Lexique p. 62.

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises: 2 jours ouvrés cambistes. **(2)** Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne. **(3)** Mise à disposition des fonds par le Correspondant: date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

RÉSOUTRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. Société Générale s'engage à accuser réception de la réclamation sous dix jours ouvrés et à apporter une réponse au Client sous deux mois, sauf cas exceptionnels. Dans l'hypothèse d'une réclamation portant sur les services de paiement, la Banque s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de 15 jours suivant la réception de la réclamation, sauf situations exceptionnelles dans lesquelles ce délai ne peut excéder 35 Jours.

L'AGENCE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Chargé d'affaires ou du Responsable de votre Agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'Agence, par téléphone, par lettre.

LE SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE À VOTRE ÉCOUTE

Si votre Agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre Agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

- Service Relations Clientèle : Société Générale - Service Relations Clientèle
BDDF/SEG/SRC - 75886 Paris cedex 18
- Téléphone : 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
- E-mail : relations.clientele@socgen.com

EN DERNIER RECOURS, LE CLIENT PEUT SAISIR GRATUITEMENT LE MÉDIATEUR. À CETTE FIN, IL EST FAIT APPLICATION DE LA CHARTE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ENTREPRISES, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS, REPRODUITE CI-DESSOUS.

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une « Charte de la Médiation » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse suivante :

- Par courrier : le Médiateur auprès de Société Générale
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense CEDEX 7
- Sur : mediateur.societegenerale.fr
Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée en droit et/ou en équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur.

CHARTRE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients entreprises, professionnels et associations.

- Article 1 : la fonction de Médiateur pour les Entreprises, Professionnels ou Associations est assuré par Monsieur Yves Gérard dont le mandat a été renouvelé le 28 août 2019 par l'organe paritaire auprès du Comité Consultatif du secteur financier. Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.
- Article 2 : le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après la date d'envoi de la réclamation écrite à la Banque.

Le Médiateur ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre Médiateur ou par un tribunal.

Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le Client a introduit sa demande auprès du Médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la Banque.

La saisine du Médiateur par le client vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire.

- **Article 3 :** le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance.

Les litiges sur contrat d'assurance portant sur un autre domaine que leur commercialisation relèvent de la compétence du Médiateur de l'Assurance. Le Médiateur en informera le demandeur en lui précisant les coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et produits d'épargne financière, les clients peuvent saisir, s'ils le préfèrent, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) à l'adresse suivante : www.amf-france.org, lequel traitera le différend conformément à sa propre charte.

Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

- **Article 4 :** le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties (client et banque) peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur peut s'effectuer :

- **soit par le client :**

- en adressant un courrier à l'adresse suivante :

- Le Médiateur auprès de Société Générale
17 cours Valmy - 92987 - Paris La Défense CEDEX 7

- en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur : mediateur.societegenerale.fr

- **soit par le Médiateur lui-même**, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

Les parties peuvent également joindre le Médiateur à l'adresse suivante : societe-generale.mediation@socgen.com

- **Article 5 :** le Médiateur statue sur la recevabilité de la demande. Pour lui permettre d'en apprécier la recevabilité, conformément à l'Article 2, le client doit joindre lors de sa saisine copie de sa réclamation écrite adressée à la Banque et le cas échéant copie de la réponse de cette dernière.
Si la demande est recevable, le médiateur en informe les parties.
En cas d'irrecevabilité, il en informe le client dans un délai de trois semaines à compter de la réception du dossier.
- **Article 6 :** le Médiateur s'engage à étudier le dossier à partir des positions respectives du Client et de la Banque, à apprécier les arguments des parties et à formuler une proposition motivée, fondée en droit et/ou en équité. Le Médiateur communiquera sa proposition motivée dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du Client. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le Médiateur en cas de litige complexe et il en avise les parties.
- **Article 7 :** chacune des parties peut à tout moment mettre fin à la médiation.
Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur. Elles disposent d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur leur décision d'accepter ou de refuser celle-ci.
L'acceptation de la proposition engage les parties.
En cas de refus, chacune des parties peut exercer un recours devant la juridiction compétente, la décision rendue par le juge pouvant être différente de la proposition formulée par le Médiateur en droit et/ou en équité.
- **Article 8 :** la médiation prend fin :
 - dès l'envoi de la proposition émise par le médiateur,
 - en cas de décision par l'une des parties de mettre un terme à la médiation.
- **Article 9 :** la saisine du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de sa proposition, de toute action initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire.
La Médiation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée.
Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.
La proposition du Médiateur ne peut être produite devant les tribunaux qu'en cas d'accord des parties.
- **Article 10 :** le Médiateur est tenu au secret professionnel.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants : banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise. Bien entendu, votre Chargé d'affaires reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Assistance Sogecash Net: **0 825 041 040** Service 0,15 €/min + prix appel
- Assistance Sogestel et Sogestel TS: - par mail: e-banking.hotline@socgen.com
- par téléphone: +33 (0)142 14 86 30
- SAU Sogetrade & Services (appel non surtaxé): +33 (0)142 14 31 31
sav.sogetrade-services@socgen.com
Aide en ligne pour le paramétrage et l'utilisation au quotidien de votre outil Sogetrade & Services. Service internet de mise en place et suivi de vos crédits documentaires, remises documentaires, lettres de crédit stand-by, garanties internationales et cautionnements France.

Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé): +33 (0) 9 69 39 77 77
Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la Carte du titulaire en cas de perte ou de vol.
- Service Cartes (appel non surtaxé): +33 (0) 9 69 39 33 39
Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes.
- Progécarte autorisations: **0 825 840 840** Service 0,15 €/min + prix appel
Service Autorisations de Société Générale pour obtenir une autorisation de paiement ou vérifier la validité d'une carte.
- Assistance Monétique Commerçants: **0 825 067 068** Service 0,15 €/min + prix appel
Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollections...).

Dirigeant/assurances de personnes

- Assurance Pallia homme clé
Contacter le SAU Sogécap (appel non surtaxé) : +33 (0) 969 362 362

Épargne dans l'entreprise

- Andante Multisupports et Palissandre entreprises
Contacter le SAU Sogécap (appel non surtaxé) : 33 (0) 969 362 362
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERCO)
Contacter le SAU Arcancia :
 - Salariés (appel non surtaxé) : 33 (0) 969 321 521
 - Employeurs : **0 892 681 627** Service 0,15 €/min
+ prix appel

LEXIQUE

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre agence sur demande.

- **Avenant** : modification d'un contrat.
- **Calendrier TARGET 2** : jour d'ouverture du système d'échanges européen.
- **Commission de mouvement** : commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- **Frais de tenue de compte inactif** : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période.
- **Groupe Société Générale** : Société Générale, Crédit du Nord et leurs filiales en métropole, DROM et COM.
- **IBAN (International Bank Account Number)** : identifiant international d'un compte.
- **Information annuelle des cautions** : renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.
- **Intérêts débiteurs** : intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.
Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des Articles L314-1 et suivants et articles R314-1 et suivants du *Code de la consommation* et L.313-5-1 du *Code monétaire et financier*, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au Journal Officiel.
Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos agences.

- Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR » : option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'EEE⁽¹⁾.
- Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B : opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux.

Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques.

Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.
- Séquence/remise : une séquence est un regroupement d'opérations de même nature (virements, effets de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.
- Virement urgent : virement échangé en interbancaire à J, date de remise.
- Virement de trésorerie : virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).
- Virement permanent : virement automatique à périodicité fixe.
- Virement non domicilié : nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire.
- Virement SEPA Instantané : virement en euros, exécuté dans un délai maximum de vingt (20) secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.

(1) Voir la définition de l'EEE p. 64.

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

■ Pays de la zone euro

La zone euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

■ Pays de l'Union européenne (UE)

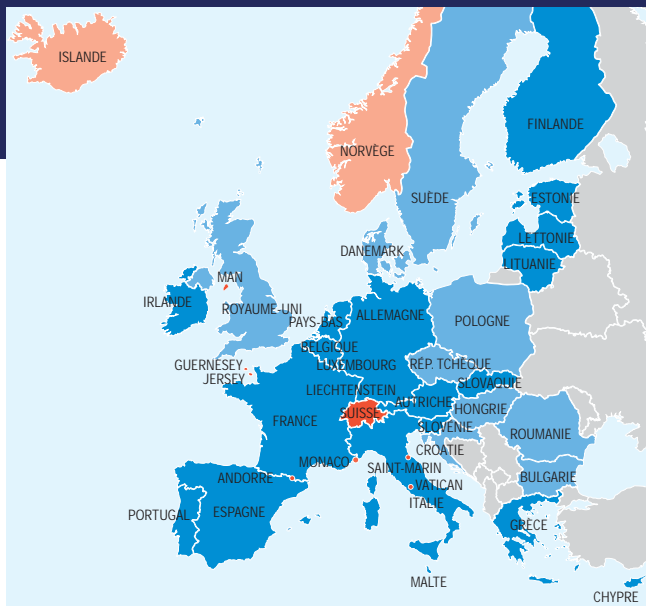
Pays de la zone euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

■ Pays de l'Espace économique européen (EEE)

Pays de l'Union européenne (UE), Islande, Liechtenstein, Norvège.

■ Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Pays de l'Espace économique européen (EEE), la principauté d'Andorre, Monaco, Saint Marin, l'État de la Cité du Vatican, Suisse, les îles Jersey, Guernesey et de Man.



■ Pays de la zone euro ■ Pays de l'Espace économique européen (EEE)
■ Pays de l'Union européenne (UE) ■ Pays de la zone SEPA

À TRÈS BIENTÔT

DANS NOS AGENCES ET CENTRES D'AFFAIRES


Contactez votre Chargé d'affaires

SUR INTERNET

entreprises.societegenerale.fr

associations.societegenerale.fr

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 @SGEntrepreneurs

 Société Générale Entrepreneurs

#AuprèsDesEntrepreneurs



 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**